

# RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

## CONSTELLATION

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

### **L'objectif de gestion**

Le Produit a pour objectif de délivrer une performance nette de frais supérieure l'indice composite de référence 75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis et 25 % €STR capitalisé à un horizon d'investissement de 5 ans. C'est une gestion active et discrétionnaire par rapport à son indice de référence.

Pour atteindre son objectif, l'OPCVM, s'expose de manière discrétionnaire aux marchés actions, obligataires et monétaires. Cette exposition sera mise en oeuvre par des investissements en OPC dont des OPC indiciels cotés (Exchange Traded Funds ou ETF).

### **Stratégie d'investissement**

Le gérant anticipe une exposition moyenne de l'actif net du fonds de 75 % aux marchés d'actions européennes et de 25 % aux marchés monétaires.

L'exposition aux marchés actions pourra varier de 50 % à 100 % de l'actif net (jusqu'à 110 % en cas de recours à l'emprunt d'espèces). Cette exposition pourra se faire sur toutes zones géographiques sans contraintes géographiques, sectorielles ou de taille de capitalisation. L'exposition aux petites capitalisations (< 1 milliard d'euros) ne s'effectuera que via des OPC.

L'exposition aux marchés de taux (obligataires et monétaires) pourra varier entre 0 % et 50 % de l'actif net et pourra porter sur des titres émis par des émetteurs privés ou publics sans contrainte de notation. Le FCP pourra être exposé, jusqu'à 30 % de son actif net, aux marchés de taux à haut rendement (titres spéculatifs à haut rendement émis par des émetteurs privés et publics).

Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 30 % de l'actif net en actions ou taux de pays émergents (max. 10 % via titres vifs). L'exposition aux devises autres que l'euro pourra représenter de 0 % à 100 % de l'actif net du Fonds, ce risque de change pouvant être couvert par le biais de produits dérivés, mais pas de façon systématique.

Des produits dérivés (change à terme, swap de taux, futures ou options) négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré, de taux, actions ou de change pourront être utilisés à titre de couverture (risque de change), d'exposition (risque actions) ou les deux (risque de taux). L'exposition globale maximale du FCP sera de 140 % de l'actif net.

# COMMENTAIRE DE GESTION

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET CONJONCTURE BOURSIERE

---

L'exercice du Fonds clôturant en juin, nous retraçons ici les faits marquants entre le 1<sup>er</sup> juillet 2022 et le 30 juin 2023.

### 1. L'économie et les marchés des pays développés

Après quasiment deux décennies où l'inflation n'aura été qu'une préoccupation mineure des investisseurs, celle-ci est revenue en force en 2022, bousculant les marchés et perturbant la grille d'analyse de nombreux stratèges. Cette inflation, au départ endogène puis aggravée ensuite par l'invasion de l'Ukraine par la Russie mit du temps à être comprise par les autorités monétaires, mais la Fed, réalisant l'ampleur du phénomène et le retard pris à le combattre, décida d'employer les grands moyens à partir de mai 2022, en accélérant son resserrement monétaire par quatre hausses successives de 75 bp.

Au 30 juin 2022, point de départ de ce rapport annuel, le taux directeur de la Fed était déjà à 1,75 %, augmenté ensuite selon un rythme qui a été poursuivi pendant l'essentiel du second semestre. Le recul brutal de l'inflation à partir d'octobre 2022 a permis à la Fed de ralentir le mouvement mais sans l'interrompre, de sorte à porter ce taux directeur à 4,25% au 31 décembre. À partir de janvier 2023, l'inflation a montré des signes de résistance, reculant encore mais moins vite que précédemment ce qui a incité la Fed à rester vigilante, insistant sur la nécessité de maintenir les taux court terme au niveau atteint alors, voire au-dessus, aussi longtemps que l'inflation ne donnerait pas de signes clairs d'un retour vers la cible officielle de 2 %. En dépit d'attentes répétées des investisseurs d'un « pivot » de la politique monétaire, c'est-à-dire de son retournement à la baisse des rendements, la Fed a poursuivi sa stratégie de hausse des taux par palier de 0,25 %, plaçant le taux directeur à 5 % au 30 juin 2023.

La BCE, « partie » plus tard que la Fed dans sa politique de normalisation monétaire du fait d'une inflation plus faible jusqu'au printemps 2022 a poursuivi la même stratégie qu'elle : plusieurs hausses des taux de 0,50 voire 0,75 % de juillet jusqu'en décembre, plaçant le taux « €ster » à 2 % au 31 décembre et poursuite du mouvement par palier de 0,50, puis 0,25 %, à chaque Conseil des Gouverneurs de 2023 pour le porter à 3.50% au 30 juin.

Ces politiques monétaires, menées selon des trajectoires équivalentes par la plupart des banques centrales des pays développés à l'exception de celle du Japon, se sont répercutées à la hausse sur toutes les courbes des taux obligataires du monde, y compris celles des pays émergents, et avec beaucoup de volatilité, qu'il s'agisse des obligations d'État ou d'entreprises : à titre d'exemple le taux 10 ans des titres d'État américains a ainsi progressé de 2,65 à 3,90 % et celui de l'État français a même progressé davantage car partant de plus bas, pour passer de 1,36 à 2,98 %. Les obligations d'entreprises n'ont pas été épargnées, en dépit d'une activité économique satisfaisante : en plus de la hausse des taux de référence évoquée ci-dessus, elles ont vu leur *spread* de crédit<sup>1</sup> remonter fortement, de 300 à 475 points de base sur la dette d'entreprises à haut rendement européenne (du 30 juin au 31 décembre 2022, Indice iTRaxx Crossover), avant de redescendre à 400 bp au 30 juin 2023.

Le paradoxe de cet épisode de forte hausse de taux monétaires, qui a expliqué d'ailleurs la rapidité du mouvement, est qu'il a finalement peu affecté l'activité économique et la marche des affaires :

- L'économie américaine, grâce à un marché du travail très dynamique, termine l'année 2022 sur une croissance économique proche de 3 %, et le premier trimestre de 2023 s'est achevée sur une croissance de 2,2 % environ ;
- La zone euro a vu sa croissance fortement ralentir en 2022, mais cela a été davantage dû à la forte hausse des prix de l'énergie consécutive à la guerre en Ukraine, qui a affecté la consommation des ménages et l'activité industrielle en Allemagne. La croissance est ainsi retombée à zéro à la fin de 2022 et au début de 2023 pour progresser légèrement au 2<sup>ème</sup> trimestre de cette année, à 0,2 %. C'est donc moins qu'aux États-Unis et en forte baisse par rapport aux 3 % de début 2022, mais la violente récession que l'on craignait pendant l'hiver

---

<sup>1</sup> *Spread* de crédit : différence du taux d'intérêt d'une obligation avec celui d'une obligation de référence de même durée, considérée comme la moins risquée (l'emprunt d'État).

2022-2023 ne s'est pas produite, grâce à une météo clémente qui a permis de limiter la consommation d'énergie ;

- Plusieurs facteurs expliquent cette résilience des économies :
  - La hausse des taux n'a véritablement impacté que le secteur immobilier et la construction, représentant 10 % du PIB environ, autrement dit 90 % de l'économie n'ont été que peu affectés par le resserrement des conditions de crédit ;
  - La poursuite de la baisse du chômage ;
  - La (très) forte reprise des activités pénalisées par le Covid (tourisme, transports, loisirs) ;
  - Les liquidités encore abondantes dans l'économie, grâce aux énormes stimulus monétaires et budgétaires 2020-2021 qui n'ont pas encore été totalement consommés ;
- Cela explique les bonnes performances financières des entreprises des pays développés :
  - En Europe les chiffres d'affaires et les bénéfices auront progressé de 20 % en 2022 portés par une bonne activité dans les secteurs peu dépendants des prix de l'énergie et l'inflation qui a mécaniquement augmenté les ventes en valeur ; les prévisions de 2023 portent la trace du ralentissement de l'activité actuellement constaté mais de façon finalement mesurée : stabilité des chiffres d'affaires et des bénéfices, sans dégradation donc ; et les tendances sur 2024 indiquent, pour le moment, une amélioration : +3% sur les chiffres d'affaires et +8% sur les bénéfices ;
  - Mêmes tendances aux États-Unis : chiffres d'affaires en hausse de 12 % en 2022, de 3 % en 2023 et de 5 % en 2024 ; bénéfices en progression respectives de 5, 1 et 12 %.

Ces évolutions ont provoqué une forte volatilité de l'ensemble des actifs financiers sur l'exercice mais le bilan est finalement très positif : contre toute attente, ce sont les actions européennes qui réalisent la meilleure performance, grâce à une valorisation nettement plus faible et aux résultats spectaculaires du secteur du luxe qui représente désormais de 14 % (Euro Stoxx 50) à 35 % (CAC 40) des indices : le CAC 40 progresse ainsi de 28 %, et l'Euro Stoxx 50 de 30 %, faisant nettement mieux que l'indice S&P 500 (+19 %). Porté par son rebond de 36 % en 2023 après son recul de 34,5 % (en USD) sur l'ensemble de 2022 et de 5% sur le second semestre 2022, le NASDAQ gagne 31 % sur l'exercice.

Nous avons vu que le rendement à 10 ans américain termine l'exercice à 3,90 % faisant perdre 11 % à l'obligation correspondante (-9 % pour l'OAT française 10 ans). En revanche, l'effet coupon à partir du 30 juin 2022 (9 % environ) et la forte baisse des *spreads* de crédit permettent aux obligations à haut rendement européennes de progresser de 9 % sur l'exercice. Le dollar perd 4,2 % contre l'euro à 1,09 après avoir atteint 0,95 le 27 septembre, au plus fort des anticipations de hausse des taux monétaires de la part de la Fed.

## 2. La situation chinoise.

Pénalisée depuis la mi-2021 par une activité amoindrie sous l'effet de la politique « zéro-covid », l'économie chinoise a fortement ralenti tout au long de l'année 2022, de 4,5 % en rythme annualisé au T1 pour finir à 3 % environ en fin d'année. Dans le même temps, la politique de la « prospérité commune » qui a valu une forte répression réglementaire et juridique contre les entreprises jugées comme « profiteuses », notamment dans l'éducation et l'Internet, s'est poursuivie jusqu'en octobre et le XXème Congrès du PCC. Les conditions autocratiques de la réélection de Xi Jinping ont fortement déplu aux investisseurs internationaux qui ont sanctionné l'évènement par une nouvelle baisse des actions de Hong Kong qui sont retombées à 18 200 pts (indice Hang Seng) à la fin octobre, les ramenant à leur niveau de 2012 ; les actions de Shanghai, beaucoup plus domestiques ont nettement mieux résisté, ne reculant qu'à leur niveau de février 2020 au plus fort de (leur) crise Covid. La « loi des balanciers » et la réouverture de l'économie décidée par le gouvernement en novembre / décembre ont permis un rebond significatif depuis, de l'activité économique et des actions chinoises (+20 à 30 % selon les indices entre la mi-novembre et la fin janvier).

Mais ce rebond a commencé à faiblir à partir de février du fait :

- D'une consommation en berne, affectée par le faible niveau de la confiance des ménages ;
- De la crise immobilière ;

- Du ralentissement de l'activité économique mondiale qui impacte les exportations.

Ces éléments ont continué d'impacter la confiance, l'économie et les marchés chinois pendant tout le reste du semestre, entraînant un ralentissement de l'activité que le volontarisme du gouvernement ne parvient pas à endiguer. L'objectif de croissance de 6 % affiché en début d'année est donc de plus en plus compromis. La reprise des tensions diplomatiques et économiques avec les États-Unis n'arrange pas la situation et provoque d'importants flux vendeurs en provenance des investisseurs internationaux. Après avoir atteint un pic à la fin de janvier, les actions chinoises ont enclenché une nouvelle phase de baisse, quasiment ininterrompue jusqu'en juin. L'indice MSCI China All Shares englobant l'ensemble des actions cotées à Hong-Kong et à Shanghai perd ainsi 12 % sur les six premiers mois de 2023 et 25 % (en USD) sur l'exercice.

Sources : Bloomberg, Financière de l'Arc.

## POLITIQUE DE GESTION

### Performances

Sur l'exercice clos au 30 juin 2023, CONSTELLATION affiche une hausse de 3,10 % pour la part C (FR0011175199) et de 2,49 % pour la part S (FR0013525888), contre une hausse de 23,01 % pour son indice composite (75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis et 25 % €STR capitalisé).

Sur un an, la volatilité du FCP est de 6,93 % contre 11,79 % pour son indice composite de référence.

Notre exposition nette actions (comprenant les produits dérivés et les OPC) est, de 74,03% au 30 juin 2023.

Le FCP présente une exposition aux devises hors euro de 27,49% réduite à 16,72% avec l'utilisation de dérivés (achat de contrats future euro contre dollar).

Au 30 juin 2023, le Fonds présente une poche de liquidités et quasi-liquidités (y compris le monétaire) de 25,96%.

**La sous-performance du Fonds est la résultante de deux tendances :**

- Une légère sur-performance du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, point bas des indices boursiers en 2022. Le fonds a reculé de 1,70 % contre -2,70 % pour son indice composite de référence. Cette sur-performance a été permise par trois décisions de gestion :
  - o La sous-exposition aux actions (50-60 % en moyenne contre 75 % pour l'indice) dans une phase globalement baissière sur les actions ;
  - o La sur-performance de la sélection de fonds, notamment grâce aux supports défensifs BNY Mellon Global Eq Income, Fidelity America et Nordea Global Stable Equities ;
  - o Une position tactique réussie, réalisée en augmentant puis en réduisant de 15 pts environ l'exposition aux actions de fin juillet à fin août pour profiter de la hausse des actions sur cette période.
- Une sous-performance de près de 22 pts, de début novembre 2022 à la fin de l'exercice causée par les raisons inverses que ci-dessus, alors que les environnements économique et boursier se sont graduellement améliorés sur cette période : le Fonds a progressé de 3,59 % contre près de 25,89 % pour l'indice. Cette sous-performance résulte de deux éléments principaux :
  - o Une réexposition tardive aux actions, notamment chinoises, commencée en novembre et graduellement renforcée jusqu'à 70/75 % : en ne dépassant que rarement le niveau de l'indice, l'allocation aux actions ne pouvait pas compenser la sous-performance qui avait précédé ;
  - o La sélection des fonds qui avait été globalement profitable en début d'exercice et d'une façon générale en 2022 a été très pénalisante à partir de la fin de cette année : trop orientée sur les titres de profil « value » elle n'a pas profité de la forte hausse des

valeurs technologiques et des valeurs de croissance en général. Cette lacune n'a été corrigée qu'en toute fin d'exercice. De plus, la concentration de la performance des indices sur une poignée de valeurs (pour simplifier : les valeurs du luxe en Europe et les leaders de l'intelligence artificielle aux États-Unis) a provoqué la sous-performance importante de la majeure des fonds actions sur l'Europe et les États-Unis. Notre sélection diversifiée sur une dizaine de supports peu exposés sur ces deux thèmes a donc d'autant plus sous-performé.

Une telle sous-performance est une première dans l'histoire du fonds et interpelle par son ampleur et sa durée mais il faut la replacer dans un contexte macro-financier qui défie depuis près de neuf mois les comportements habituels des marchés dans un contexte de resserrement monétaire :

- Absence de récession ;
  - Poursuite de la hausse des actions et des valeurs de croissance en général, alors que les phases de remontée des taux monétaires / obligataires sont généralement propices aux titres « value », ce qui a expliqué leur forte présence, néfaste cette fois-ci, dans nos allocations ;
  - Concentration persistante des performances des indices et des fonds sur un nombre restreint de valeurs, en général les plus chères.
- ✘ Le Fonds a changé de société de gestion le 17 février 2023, passant de SANSO INVESTMENT SOLUTIONS à FINANCIERE DE L'ARC, sans changement significatif de stratégie et avec toujours Fundesys comme conseiller, dont les recommandations portent sur l'allocation d'actifs du portefeuille ainsi que sur la sélection d'OPC. Il peut par ailleurs confronter son ou ses scénarios avec l'équipe de gestion. En revanche, ce changement a entraîné un changement de dépositaire/valorisateur, de Caceis à Crédit Industriel et Commercial (CIC) / Crédit Mutuel AM.

*Principales contributions à la performance depuis le changement de société de gestion*

**Contributions positives :**

Fonds	Code ISIN	Contribution en %
NORDEA GSQ B USD	LU0607980959	0,56
DNB-TECHNOLOGY-A-I-CAP	LU1047850778	0,54
LYXOR CORE EURSTX50 DR	LU0908501215	0,50
ECHIQUIER-ARTIFC INTEL-K EUR	LU1819479939	0,34
ARC ACTIONS SANTE INNOVANTE (B)	FR0010734376	0,34
BNY MELLON-GLB EQ IN-EURGACC	IE00BF13WR34	0,18

La reprise des marchés actions se matérialise par une bonne performance des fonds dans la catégorie actions internationales. Les fonds DNB Technology, Echiquier Artificial Intelligence bénéficient de la forte reprise des valeurs technologiques américaines, dopées par les perspectives prometteuses dans l'intelligence artificielle. BNY Mellon Global Equity Income performe bien avec le bon comportement de valeurs rendement. Les bonnes performances économiques en Asie hors chine sont très favorables au fonds d'actions vietnamiennes Forum One-Viacap et Franklin FTSE India.

**Contributions négatives :**

Fonds	Code ISIN	Contribution
VANECK GOLD MINERS ETF UCITS	IE00BQQP9F84	-0,22
FIDELITY-ITALY FUND-Y ACCE	LU0318940342	-0,24
FIDELITY FNDS-GL INDU-YUSDA	LU2445164325	-0,39
LYXOR HONG KONG HSI-DIST	LU1900067940	-0,40
LAZARD CREDIT OPP I-PVC EUR	FR0013432143	-0,45
ABRDN-CHNA A SH-AAH EUR	LU1848873714	-0,91

Les déceptions sur la croissance chinoise ont impacté négativement l'ETF Lyxor Hong Kong HSI et le fonds Aberdeen China A Shares. Par répercussion, le fonds FIDELITY FNDS-GL INDU-YUSDA, investi en valeurs industrielles liées ou dépendantes aux matières premières, affiche une contribution négative de 0,39%. Le fonds Lazard Credit Opportunities a souffert des déboires du Crédit-Suisse, survenus lors de la crise bancaire aux États-Unis. En effet, UBS a acquis le Crédit-Suisse, en accord avec les autorités helvètes. Cependant certains types de créanciers n'ont pas pu être remboursés.

### *Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice*

**Principaux mouvements OPCVM :****Souscriptions :**

Fonds	Code ISIN	Montant en euro
DNCA INVEST-ARCHER M/C EU-I	LU1366712351	-1 232 280
LYXOR S&P 500	LU0496786574	-1 183 268
DNB-TECHNOLOGY-A-I-CAP	LU1047850778	-1 090 000
ECHIQUIER-ARTIFC INTELLIGENCE-K EUR	LU1819479939	-1 003 955
LYXOR CORE EURO STOXX50 DR	LU0908501215	-971 890
M&G LUX GLOBAL FLOATING RT HY-EURCHA	LU1047850778	-814 320

**Rachats :**

Fonds	Code ISIN	Montant en euro
QUAERO-SWISS SMALL&MID CAP-B	CH0307285194	1 243 321
INRIS UCITS R PARUS-I EUR HD	IE00BCBHZ754	1 170 143
GAY LUSSAC MICROCAPS-I	FR0011672757	888 768
LUXEMBOURG SELEC-ACT SLR-CUS	LU0377291322	862 082
CARMIGNAC L/S EU EQ-F EUR	LU0992627298	700 207
FIDELITY FUNDS-AMER-YEUR ACC	LU0755218046	673 740

L'exposition actions a été augmentée en cours d'exercice. Après le fort recul de l'indice Nasdaq jusqu'en octobre 2022, nous avons souscrit dans des fonds dans le secteur de la technologie tels que DNB-Technology-A-I-CAP et Echiquier Artificial Intelligence. Nous avons réorienté notre exposition dans des actions américaines avec l'achat de l'ETF Lyxor S&P 500 et renforcé les actions européennes avec l'ETF Lyxor Core Euro Stoxx 50 DR. Pour bénéficier de la remontée des taux longs et courts, nous avons souscrit dans les fonds obligataires DNCA Invest-Archer M/C EUR-I et M&G Lux Global Floating Rate HY. Inversement, nous avons vendu des fonds alternatifs tels qu'INRIS Ucit Parus et Carmignac Long / Short Euro equity, car moins attractifs dans un environnement de taux haussiers. Le durcissement des banques centrales, avec à la clé un risque de récession n'est pas favorable aux petites valeurs, ni aux énergies alternatives, d'où le rachat respectif des fonds Gay Lussac Microcaps-I, Quaero-Swiss Small & Mid caps-B et Luxembours Selection Active Solar C-US.

On assiste actuellement à une grande dichotomie de dynamisme économique entre, d'une part, les différentes zones géographiques (l'Europe est en baisse et les États-Unis sont bien plus résilients), et d'autre part les différents secteurs ou segments d'activité (entre l'activité manufacturière en contraction et celle des services toujours en faible croissance). Même si nous sommes probablement presque à la fin d'un cycle de durcissement monétaire important dans la plupart des pays développés, la totalité de ses effets latents et négatifs sont encore à venir. Ce contexte si particulier nous contraint d'adopter une approche sélective et moins offensive en ce futur exercice, avec une part importante de quasi-liquidités (OPC monétaires inclus) autour des 25,96%). Toutefois, la poursuite de la désinflation est un élément crucial pour la stabilité des marchés. Ce phénomène crée moins de volatilité sur les taux longs obligataires et par conséquent provoque moins de tensions sur les actifs risqués, donc les actions.

*Achevé de rédiger le 01/08/2023.*

*Pour l'attribution de performance : les calculs produits ne font pas l'objet d'un contrôle indépendant et sont fournis à titre purement indicatif.*

\*\*\*\*\*

### Informations relatives aux opérations de financement sur titre – Règlementation SFTR (« Securities Financing Transaction Regulation »)

Au cours de l'exercice, le Fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres ou de matières premières, opération d'achat/revente ou de vente/achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

\*\*\*\*\*

### Recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille

Le Fonds applique une stratégie de gestion active et n'a pas recours aux techniques de gestion efficace du portefeuille au sens de la Directive 2009/65/CE. De plus, au cours de cet exercice, seuls des produits dérivés simples (futures) ont été utilisés pour ajuster la position de change sur le dollar. Le ratio d'engagement au 30 juin 2023 s'élevait à 0 %, soit 0 € en nominal.

\*\*\*\*\*

### Règlements SFDR & Taxonomie

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, qui est un indicateur de marché. Néanmoins, il se voit appliquer dans ses investissements :

- La politique d'exclusion, sectorielle (activités ayant un côté nocif pour l'environnement et/ou pour la société) et normative (entreprises qui ne se conforment pas à des normes internationales fondamentales, i.e. les dix principes du Pacte mondial de l'ONU, les huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, ainsi que la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ou de la lutte contre les paradis fiscaux) ;
- La politique d'engagement actionnarial.

Ces deux documents de FINANCIERE DE L'ARC sont disponibles sur son site internet.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Depuis le 3 juillet 2023, le Fonds intègre des critères extra-financiers dans sa stratégie de gestion :

CONSTELLATION investira en permanence à hauteur de 90 % minimum de son actif net dans des OPC :

- Promouvant des critères extra-financiers et/ou ayant pour thématique l'investissement durable (art.8 ou 9 du règlement SFDR) ; et
- Respectant également les contraintes suivantes de la position-recommandation 2020-03 de l'AMF :
  - o Soit une méthodologie considérée comme significativement engageante selon l'AMF et l'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90 % l'OPC (OPC en « communication centrale ») ;
  - o Soit une méthodologie considérée comme non significativement engageante selon l'AMF et avec un taux d'analyse extra-financière de 75 % ou 90 % selon la nature des titres (OPC en « communication réduite ») ;
- Sans que cela constitue une stratégie significativement engageante.

\*\*\*\*\*

### Financement de la recherche

L'entrée en vigueur de la directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») a imposé un certain nombre de nouvelles obligations, notamment en matière de financement de la recherche financière.

Jusqu'à-là, le coût de l'analyse financière était payé par l'exécution, ex-post. Depuis le 3 janvier 2018, il est pris en charge à la FINANCIERE DE L'ARC via un compte de recherche, qui est alimenté par des contrats de commission de courtage partagée, dans le cadre d'un budget défini ex-ante. Le budget de recherche global est établi sur une base au moins annuelle et fait l'objet d'un suivi semestriel (collecte des frais et montants réglés aux fournisseurs de recherche).

Ces frais de recherche constituent une partie des frais d'intermédiation payés à chaque transaction effectuée sur des actions. Les sommes ainsi collectées sont versées par les brokers sur le compte de recherche spécifique (« RPA » - *Research Payment Account*) administré par un prestataire de services d'investissement, le CIC. Les frais de recherche facturés au Fonds ont représenté au maximum 0,1 % du montant de chaque transaction.

À noter que la FINANCIERE DE L'ARC a décidé de prendre à sa charge les frais des recherches macro-économique et Crédit.

La société de gestion a établi une politique de financement de la recherche formalisant les principes en la matière et leur application à la FINANCIERE DE L'ARC. Celle-ci est disponible sur le site internet de la société de gestion : [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com) (rubrique informations réglementaires). Elle tient par ailleurs un comité annuel des fournisseurs de recherche afin d'évaluer la valeur ajoutée de leurs services et leur coût. Des décisions sont prises quant à l'entrée ou la sortie de nouveaux fournisseurs, leurs prestations et leurs prix.

Les porteurs de parts peuvent obtenir le montant du budget total et les dépenses associées, ainsi que la liste des fournisseurs avec leur rémunération et les avantages/services fournis en contactant la société de gestion à l'adresse suivante : [contact@financieredelarc.com](mailto:contact@financieredelarc.com).

\*\*\*\*\*

### Politique de sélection des intermédiaires :

La FINANCIERE DE L'ARC a recours à des prestataires externes qui prennent en charge un dispositif, un service ou une activité qui aurait autrement été du ressort de la société de gestion de portefeuille elle-même.

Cette externalisation est mise en place afin de réaliser des tâches ou fonctions essentielles liées à son activité afin de bénéficier d'une réelle expertise dans les domaines recherchés.

Nature des tâches ou fonctions essentielles externalisées ou déléguées	Périmètre des fonctions déléguées et externalisées	Prestataire(s)
<b>Gestion administrative et comptable des fonds gérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptabilisation des opérations</li> <li>- Valorisation des instruments financiers (inventaires valorisés)</li> <li>- Calcul des VL</li> <li>- Rapports semestriels et annuels</li> <li>- Diffusion des VL</li> <li>- Calcul des frais courants</li> </ul>	Crédit Mutuel AM
<b>Centralisateur des ordres de souscriptions - rachats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centralisation des ordres de souscriptions</li> <li>- Centralisation des ordres de rachat</li> <li>- Communication à la Société de Gestion, au valorisateur et au dépositaire des ordres centralisés</li> </ul>	CIC
<b>Informatique / Plan de continuité d'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et maintenance de l'infrastructure informatique</li> <li>- Gestion des sauvegardes et du PCA</li> <li>- Conseil et assistance pour l'achat de tout matériel informatique / téléphonique</li> <li>- Conseil dans le choix des prestataires de services en matière informatique, d'internet et de téléphone</li> <li>- Assistance dans la mise en place et l'installation du réseau</li> <li>- Maintenance dudit réseau</li> </ul>	Aqzio
<b>EMIR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déclaration des transactions à un référentiel central (EMIR)</li> </ul>	CIC

## 1. SELECTION DES PRESTATAIRES

---

Chacun des prestataires est sélectionné par la Direction selon les critères suivants :

### 1.1. Les critères internes

Le prestataire sélectionné doit répondre à un certain nombre de critères à savoir :

- Être un acteur reconnu dans le domaine concerné ;
- Avoir été recommandé par d'autres personnes ayant eu recours aux services de ce prestataire ;
- Avoir reçu de sa part des engagements par rapport aux besoins particuliers ;
- Être accepté par le cédant et/ou sponsor de l'opération ;
- Proposer des prestations d'un rapport qualité/prix en ligne avec les pratiques de marché et l'expérience de FINANCIERE DE L'ARC.

### 1.2. Les critères AMF

FINANCIERE DE L'ARC se base également sur d'autres critères dits « AMF » indiqués ci-dessous :

- La possibilité pour l'AMF comme pour FINANCIERE DE L'ARC, de contrôler à tout moment l'activité du délégataire ;
- La possibilité pour FINANCIERE DE L'ARC d'intervenir auprès du délégataire pour obtenir de lui le respect de la réglementation applicable ;
- L'autorisation pour FINANCIERE DE L'ARC de résilier à tout moment le contrat signé avec le délégataire et, en cas de résiliation à l'initiative du délégataire, les moyens prévus pour la continuité de la prestation ;
- FINANCIERE DE L'ARC demeure entièrement responsable de l'activité déléguée ;

- La délégation ne doit pas pouvoir engendrer des conflits d'intérêts ;
- Si le délégataire n'est pas établi dans un État partie à l'accord sur l'EEE, la coopération entre l'AMF et les Autorités de surveillance de cet État doit être assurée ;
- Le délégataire doit respecter les règles de bonnes conduites applicables à la gestion de FIA.

**Tous ces éléments doivent être clairement formalisés dans la convention signée avec le prestataire.**

## 2. ÉVALUATION DES PRESTATAIRES

---

FINANCIERE DE L'ARC restant pleinement responsable du respect de toutes ses obligations professionnelles, il est essentiel qu'elle s'assure du respect de certaines dispositions par les prestataires et garde la maîtrise des tâches et fonctions essentielles qu'elle a externalisées.

Une revue interne est réalisée au moins annuellement pour chaque tâche externalisée. Cette évaluation est formalisée et validée par les Dirigeants en collaboration avec les collaborateurs travaillant en ligne avec les prestataires.

## 3. LE CONTROLE MIS EN PLACE

---

Le premier niveau de contrôle est assuré par les opérationnels et la direction qui ont la responsabilité de l'archivage de l'ensemble des documents cités dans cette procédure.

Le RCCI assure un contrôle de 2<sup>nd</sup> niveau en vérifiant que la personne chargée du contrôle de 1<sup>er</sup> niveau a bien procédé à l'archivage de l'ensemble des documents conformément aux règles établies dans cette procédure.

# RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2023

## **CONSTELLATION**

# INFORMATIONS JURIDIQUES

## **Commission de mouvement et frais d'intermédiation**

Les frais d'intermédiation étant inférieurs au seuil de 500 000€ annuel, la société de gestion n'est pas soumise à l'obligation d'établir un compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 321-122 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

## **Politique du gestionnaire en matière de droit de vote**

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

## **Information relative aux modalités de calcul du risque global**

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

## **Information sur la rémunération**

La politique de rémunération précise les règles de calcul et les modalités de versement de l'enveloppe globale des rémunérations allouées par le comité de direction au titre d'un exercice donné aux collaborateurs concernés. Cette enveloppe globale des rémunérations comprenant la rémunération fixe et la rémunération variable des collaborateurs. Le dispositif mis en place par FINANCIÈRE DE L'ARC s'applique à l'ensemble des collaborateurs de FINANCIÈRE DE L'ARC.

La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable (hors dividendes ou intéressement) de la rémunération des collaborateurs salariés concernés.

La fonction de surveillance, telle que définie par la réglementation, est assurée par le comité de direction de FINANCIÈRE DE L'ARC. Il est composé du président de la société et de son directeur général.

Les règles fixées par la politique sont élaborées de telle sorte que le niveau des rémunérations totales attribuées soit en lien avec la richesse créée par FINANCIÈRE DE L'ARC sur le long terme, et que ces règles permettent également un alignement d'intérêts entre la Société de Gestion et ses clients.

Sept principes fixent donc le cadre de la rémunération des collaborateurs.

Le dispositif repose sur trois piliers :

- Un pilier quantitatif (basé par exemple pour les gérants sur les performances des OPC gérés et la production en fonction des tâches de chacun pour les collaborateurs autres que les gérants) ;
- Deux piliers qualitatifs :
  - o Le premier s'intéressant au risque opérationnel (rigueur, respect des processus de gestion ou d'analyse mis en place, participation à la comitologie) et au risque d'absence de cohésion au sein de FINANCIÈRE DE L'ARC (participation au collectif de l'entreprise / la vie collaborative, civisme). L'esprit d'initiative (à travers par exemple la mise en place de nouveaux outils) participe à la prévention de ces deux risques ;
  - o Le second s'attachant au risque règlementaire (respect du code de déontologie, de la réglementation, des politiques et procédures en vigueur à la FINANCIÈRE DE L'ARC, de l'éthique normalement attendue d'un collaborateur...).

Les poids des piliers seront les suivants : 50 % pour le premier et 25 % chacun pour les deuxième et troisième piliers.

La rémunération variable est conditionnée à un résultat courant avant impôts (RCAI) de la société de gestion d'au moins 400 K€. Ceci permet de s'assurer qu'elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet <https://financieredelarc.com/informations-reglementaires/>.

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par FINANCIÈRE DE L'ARC à l'ensemble de son personnel, soit 12 personnes bénéficiaires au 30 décembre 2022 s'est élevé à 840 072 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la FINANCIERE DE L'ARC sur l'exercice 2022 : 685 597 euros, soit 83 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par FINANCIÈRE DE L'ARC lors de l'exercice 2022 : 145 550 euros, soit 17 % du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable. Par ailleurs, aucun dispositif de « carried interest » n'a été mis en place.

Le comité de direction de FINANCIÈRE DE L'ARC assurant la fonction de surveillance de la politique de rémunération a mené un examen annuel afin de s'assurer de la conformité de cette dernière et de sa bonne application. Aucune irrégularité n'a été constatée.

Les politiques de rémunération et de sélection des intermédiaires financiers sont disponibles sur notre site internet [www.financieredelarc.com](http://www.financieredelarc.com) au sein de la rubrique « Informations règlementaires ».

## **Evènements intervenus au cours de la période**

17/02/2023 Changement de délégation : La délégation comptable est désormais confiée à CMAM

17/02/2023 Changement de société de gestion : Le fonds est maintenant géré par LA FINANCIERE DE L'ARC

03/03/2023 Caractéristiques juridiques : La société FINANCIERE DE L'ARC a modifié le paragraphe relatif à la périodicité de calcul de la VL : Hebdomadaire le vendredi, et jour précédent en cas de jour férié ou de fermeture de Bourse.

## **Informations juridiques**

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

## BILAN ACTIF

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>11 732 312,03</b>	<b>9 170 142,56</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>11 722 261,84</b>	<b>9 168 922,99</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 722 261,84	9 168 922,99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>10 050,19</b>	<b>1 219,57</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 050,19	1 219,57
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>245 538,00</b>	<b>39 393,56</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	245 538,00	39 393,56
<b>Comptes financiers</b>	<b>969 519,37</b>	<b>1 377 001,73</b>
<b>Liquidités</b>	<b>969 519,37</b>	<b>1 377 001,73</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 947 369,40</b>	<b>10 586 537,85</b>

## BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	13 233 088,57	10 125 436,70
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-160 500,82	-39 919,79
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-211 116,26	-187 398,25
<b>Total des capitaux propres</b>	12 861 471,49	9 898 118,66
(= Montant représentatif de l'actif net)		
<b>Instruments financiers</b>	10 050,19	1 219,57
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	10 050,19	1 219,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 050,19	1 219,57
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	75 847,72	15 630,03
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	75 847,72	15 630,03
<b>Comptes financiers</b>	0,00	671 569,59
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	671 569,59
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	12 947 369,40	10 586 537,85

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
EC EURUSD 0922	0,00	1 511 980,49
ECXXU3F00002 EURUSD-CME 0923	1 380 545,88	
Total Devise	1 380 545,88	1 511 980,49
Total Contrats futures	1 380 545,88	1 511 980,49
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 380 545,88	1 511 980,49
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>1 380 545,88</b>	<b>1 511 980,49</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 022,94	6,10
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 604,97	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 627,91</b>	<b>6,10</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 233,18	12 206,61
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>11 233,18</b>	<b>12 206,61</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-3 605,27</b>	<b>-12 200,51</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	182 582,99	155 263,90
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-186 188,26</b>	<b>-167 464,41</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-24 928,00	-19 933,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-211 116,26</b>	<b>-187 398,25</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011175199	1,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG
S	FR0013525888	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011175199	Sur la base de l'Actif net. voir complément page suivante.
S	FR0013525888	Sur la base de l'Actif net. voir complément page suivante.

### Commission de surperformance

#### Part FR0011175199 C

20% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice composite 75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % €STR capitalisé si celle-ci est positive

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence (75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % €STR capitalisé) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

- Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indicateur composite de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel, c'est la méthode indiquée.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

- Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

- Période d'observation

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

o Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

- Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

- Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2022.

### **Part FR0013525888 S**

20% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice composite 75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % €STR capitalisé si celle-ci est positive

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence (75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % €STR capitalisé) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

- Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indicateur composite de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel, c'est la méthode indiquée.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

- Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

- Période d'observation

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

o Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

- Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

- Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2022

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

#### Notes relatives à l'exemple :

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, ETF : min. 0,05 % ; - Obligations, titres de créance négociables : max. 55 € ; - OPC : entre 0 et max 40 € (150 € pour les OPC offshore) ; - Options : 0,4 %, min 10 € ; - Futures : 1,80 € / lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation d'opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le Fonds peut recevoir ou octroyer des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie, ainsi que recevoir des cautions solidaires ou garanties à première demande.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés selon la politique de risques définie par la société de gestion en fonction de la réglementation en vigueur. Cette politique de risques définit explicitement les typologies de sous-jacents autorisés.

À cet égard, toute garantie financière (collatéral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les États membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale,
- Elle est détenue auprès du dépositaire du placement collectif ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,
- Elle respectera à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité (via des stress tests réguliers), d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, corrélation et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20 % de l'actif net, qui pourra aller jusqu'à 100 % de l'actif net pour les actifs reçus qui sont émis ou garantis par un État membre ou une de ses collectivités locale, ou un organisme international, auquel adhère un de ces États, ou un État tiers, à la condition qu'il y ait au moins 6 émissions différentes et qu'aucune de ces émissions ne représente plus de 30 % de l'actif.

Les garanties financières reçues ou octroyées pourront être constituées en espèces ou en titres.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'État de haute qualité et en OPC monétaires court terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

Les titres reçus en garantie ne pourront être vendus, réinvestis ou remis en garantie. Ces titres doivent être liquides et diversifiés, et doivent faire l'objet d'une évaluation à fréquence au moins quotidienne. Ils doivent être émis par des émetteurs de haute qualité, indépendants de la contrepartie ou de son groupe.

La société de gestion pourra appliquer des décotes aux titres reçus en garantie, en tenant compte des caractéristiques des actifs, notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises qui pourraient être réalisées.

**Informations complémentaires aux frais indirects**

Le FCP investira dans des OPC dont les frais de gestion (hors frais variables) sont compris entre 0 et 3 % TTC, et pour lesquels le FCP ne supportera aucune commission de souscription ou de rachat (hors commissions acquises à l'OPC cible). En présence d'OPC proposant plusieurs catégories de parts, le FCP sera investi dans les parts dont les frais de gestion seront les plus faibles si les conditions d'encours minimum sont remplies.

Basés sur les frais courants des fonds sous-jacents investis par CONSTELLATION.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>9 898 118,66</b>	<b>8 634 267,32</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 535 010,41	3 404 846,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-814 598,82	-1 157 095,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	677 177,74	757 007,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-828 147,59	-898 492,42
Plus-values réalisées sur contrats financiers	125 158,99	44 772,53
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-69 370,06	-49 798,21
Frais de transaction	-41 229,32	-5 612,33
Différences de change	-38 778,98	166 208,17
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	593 048,96	-829 301,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	342 509,00	-250 539,96
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-250 539,96	-578 761,46
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	11 269,76	-1 219,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	10 050,19	-1 219,57
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 219,57	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-186 188,26	-167 464,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>12 861 471,49</b>	<b>9 898 118,66</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
Devise	1 380 545,88	10,73
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>1 380 545,88</b>	<b>10,73</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	969 519,37	7,54	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	969 519,37	7,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>			<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	3 262 798,61	25,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	10 050,19	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	266 473,16	2,07	9,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	10 050,19	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	1 380 545,88	10,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	<b>30/06/2023</b>
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	<b>30/06/2023</b>
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	<b>ISIN</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>30/06/2023</b>
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>776 062,00</b>
	FR0010734376	AR.AC.S.IN.ES.B 3D	776 062,00
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>776 062,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-211 116,26	-187 398,25
<b>Total</b>	<b>-211 116,26</b>	<b>-187 398,25</b>

	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-196 902,70	-174 853,46
<b>Total</b>	<b>-196 902,70</b>	<b>-174 853,46</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 213,56	-12 544,79
<b>Total</b>	<b>-14 213,56</b>	<b>-12 544,79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-160 500,82	-39 919,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-160 500,82</b>	<b>-39 919,79</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-144 148,07	-36 083,58
<b>Total</b>	<b>-144 148,07</b>	<b>-36 083,58</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-16 352,75	-3 836,21
<b>Total</b>	<b>-16 352,75</b>	<b>-3 836,21</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
28/06/2019	C1 PART CAPI C	1 023 404,95	8 434	121,34	0,00	0,00	0,00	-2,41
28/06/2019	S1 PART CAPI S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2020	C1 PART CAPI C	3 039 403,35	24 241	125,38	0,00	0,00	0,00	-8,17
30/06/2020	S1 PART CAPI S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C1 PART CAPI C	7 833 010,50	49 792	157,31	0,00	0,00	0,00	18,23
30/06/2021	S1 PART CAPI S	801 256,82	657,00	1 219,56	0,00	0,00	0,00	114,85
30/06/2022	C1 PART CAPI C	8 936 310,74	62 829	142,23	0,00	0,00	0,00	-3,35
30/06/2022	S1 PART CAPI S	961 807,92	867,00	1 109,35	0,00	0,00	0,00	-18,88
30/06/2023	C1 PART CAPI C	11 588 503,69	79 497,922	145,77	0,00	0,00	0,00	-4,29
30/06/2023	S1 PART CAPI S	1 272 967,80	1 113,00	1 143,72	0,00	0,00	0,00	-27,46

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	22 271,23100	3 254 261,29
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-5 602,30900	-814 598,82
Solde net des Souscriptions/Rachats	79 497,92200	2 439 662,47
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>79 497,92200</b>	

	En quantité	En montant
<b>S1 PART CAPI S</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	246,00000	280 749,12
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 113,00000	280 749,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>1 113,00000</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>S1 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	<b>30/06/2023</b>
FR0011175199 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,67
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	171 019,84
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	90,03
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>30/06/2023</b>
FR0013525888 S1 PART CAPI S	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,08
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	11 473,12
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

**CREANCES ET DETTES**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>30/06/2023</b>
Créances	SRD et règlements différés	245 538,00
<b>Total des créances</b>		<b>245 538,00</b>
Dettes	Frais de gestion	75 847,72
<b>Total des dettes</b>		<b>75 847,72</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>169 690,28</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>11 722 261,84</b>	<b>91,14</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	11 722 261,84	91,14
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>245 538,00</b>	<b>1,91</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-75 847,72</b>	<b>-0,59</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>969 519,37</b>	<b>7,54</b>
DISPONIBILITES	969 519,37	7,54
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>12 861 471,49</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>11 722 261,84</b>	<b>91,14</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>11 722 261,84</b>	<b>91,14</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 174 492,80</b>	<b>16,91</b>
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	1	191 312,01	1,49
FR0007052782 LYX.CAC 40 DR UCITS ETF D.SI.	EUR	5 500	410 080,00	3,19
FR0010734376 ARC AC.S.I.ESG B EU/US FCP3DEC	EUR	1 400	776 062,00	6,03
FR0013302965 SANZO SHORT DURATION I FCP3DEC	EUR	775	777 263,00	6,05
FR0013535606 H2O MULTIEQU.SP IC FCP 4DEC	EUR	3	19 775,79	0,15
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 382 274,83</b>	<b>10,75</b>
IE00BF13WR34 BNY EQTY EUR-G-AC	EUR	400 000	602 680,00	4,69
IE00BQQP9F84 VA GLD MIN USD-A-AC	USD	26 000	779 594,83	6,06
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>8 165 494,21</b>	<b>63,48</b>
LU0607980959 NORDEA 1 GLOB.STABLE EQ.BI C.	USD	40 000	1 354 598,95	10,52
LU0908501215 LYX.CO.EUR.ST.50(DR)U.C-EUR C.	EUR	4 350	1 027 905,00	7,99
LU1047850778 TECHNOLOGY CLASS A PART I 4D	EUR	2 392,1395	1 153 488,23	8,97
LU1163030197 FOR O VINC V AC	USD	31 000	601 585,85	4,68
LU1366712351 DI ARCHER MID-CAP E.I C.EUR 4D	EUR	6 000	1 229 100,00	9,56
LU1670722674 M A.G.L.G.F.R.H.Y.EUR C H A.3D	EUR	78 000	862 867,20	6,71

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU1694789378 DNCA INVEST ALPHA BONDS I 4DEC	EUR	3 000	361 800,00	2,81
LU1733284431 PICTET-PREM BRD HIC USD C.	USD	1 300	527 018,98	4,10
LU1819479939 ECHIQ.FD ECHI ARTI IN K EUR 3D	EUR	7 000	1 047 130,00	8,14
<b>TOTAL Contrats financiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Contrats financiers avec appel de marge</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>-10 050,19</b>	<b>-0,08</b>
MARF.USD Appels marge futures	USD	-10 963,75	-10 050,19	-0,08
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>10 050,19</b>	<b>0,08</b>
ECXXU3F00002 EURUSD-CME 0923	USD	11	10 050,19	0,08

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

**COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON**

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part S1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

*(\*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

# **Constellation**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
FINANCIERE DE L'ARC

Château la Pioline

260 rue Guillaume du Vair

13090 AIX EN PROVENCE

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 juin 2023

## Constellation

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
FINANCIERE DE L'ARC

Château la Pioline

260 rue Guillaume du Vair

13090 AIX EN PROVENCE

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP Constellation ,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Constellation constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 23 novembre 2023

Paris La Défense, le 23 novembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Virginie Gaitte*

Virginie GAITTE

**BILAN ACTIF**

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Immobilisations nettes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Dépôts et instruments financiers</b>	<b>11 732 312,03</b>	<b>9 170 142,56</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Parts d'organismes de placement collectif</b>	<b>11 722 261,84</b>	<b>9 168 922,99</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	11 722 261,84	9 168 922,99
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	<b>10 050,19</b>	<b>1 219,57</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 050,19	1 219,57
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Créances</b>	<b>245 538,00</b>	<b>39 393,56</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres	245 538,00	39 393,56
<b>Comptes financiers</b>	<b>969 519,37</b>	<b>1 377 001,73</b>
<b>Liquidités</b>	<b>969 519,37</b>	<b>1 377 001,73</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>12 947 369,40</b>	<b>10 586 537,85</b>

## BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	13 233 088,57	10 125 436,70
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>	0,00	0,00
<b>Report à nouveau (a)</b>	0,00	0,00
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	-160 500,82	-39 919,79
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	-211 116,26	-187 398,25
<b>Total des capitaux propres</b>	12 861 471,49	9 898 118,66
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
<b>Instruments financiers</b>	10 050,19	1 219,57
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Contrats financiers</b>	10 050,19	1 219,57
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	10 050,19	1 219,57
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Dettes</b>	75 847,72	15 630,03
<b>Opérations de change à terme de devises</b>	0,00	0,00
<b>Autres</b>	75 847,72	15 630,03
<b>Comptes financiers</b>	0,00	671 569,59
<b>Concours bancaires courants</b>	0,00	671 569,59
<b>Emprunts</b>	0,00	0,00
<b>Total du passif</b>	12 947 369,40	10 586 537,85

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Opérations de couverture</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Autres opérations</b>		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Devise		
EC EURUSD 0922	0,00	1 511 980,49
ECXXU3F00002 EURUSD-CME 0923	1 380 545,88	
Total Devise	1 380 545,88	1 511 980,49
Total Contrats futures	1 380 545,88	1 511 980,49
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	1 380 545,88	1 511 980,49
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
<b>Total Autres opérations</b>	<b>1 380 545,88</b>	<b>1 511 980,49</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 022,94	6,10
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 604,97	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (I)</b>	<b>7 627,91</b>	<b>6,10</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 233,18	12 206,61
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (II)</b>	<b>11 233,18</b>	<b>12 206,61</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>-3 605,27</b>	<b>-12 200,51</b>
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	182 582,99	155 263,90
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-186 188,26</b>	<b>-167 464,41</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-24 928,00	-19 933,84
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>	<b>-211 116,26</b>	<b>-187 398,25</b>

# REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

## **Comptabilisation des revenus**

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

## **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

## **Affectation des sommes distribuables**

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part S :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

## **Frais de gestion et de fonctionnement**

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

### Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0011175199	1,7 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 1,5 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG
S	FR0013525888	1,1 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,9 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,2 % TTC maximum	Actif net hors OPC SDG

### Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0011175199	Sur la base de l'Actif net. voir complément page suivante.
S	FR0013525888	Sur la base de l'Actif net. voir complément page suivante.

### Commission de surperformance

#### Part FR0011175199 C

20% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice composite 75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % €STR capitalisé si celle-ci est positive

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence (75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % €STR capitalisé) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

- Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indicateur composite de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel, c'est la méthode indiquée.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

- Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

- Période d'observation

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

o Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

- Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

- Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2022.

### **Part FR0013525888 S**

20% TTC de la performance au-delà de celle de l'indice composite 75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % €STR capitalisé si celle-ci est positive

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur composite de référence (75 % Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis + 25 % €STR capitalisé) sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de gestion.

- Méthode de calcul

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indicateur composite de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel, c'est la méthode indiquée.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

- Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les orientations ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance du Fonds est strictement positive sur l'exercice (VL supérieure à la VL de début d'exercice).

- Période d'observation

À l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

o Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;

o Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive sur l'exercice. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

- Provisionnement

À chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 20 % de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation et positive sur l'exercice, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la Société de gestion.

- Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 juin 2022

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

**Notes relatives à l'exemple :**

\*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

\*\*La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

\*\*\*La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

## Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

## Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Actions, ETF : min. 0,05 % ; - Obligations, titres de créance négociables : max. 55 € ; - OPC : entre 0 et max 40 € (150 € pour les OPC offshore) ; - Options : 0,4 %, min 10 € ; - Futures : 1,80 € / lot Prélèvement sur chaque transaction		100	

## Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

### Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

### Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

**Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :**

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

**Parts d'organismes de Titrisation :**

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

**Acquisitions temporaires de titres :**

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

**Cessions temporaires de titres :**

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

**Valeurs mobilières non cotées :**

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

**Titres de créances négociables :**

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

#### **Contrats à terme fermes :**

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Options :**

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

#### **Opérations d'échanges (swaps) :**

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

#### **Contrats de change à terme :**

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

### **Méthode d'évaluation des engagements hors bilan**

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

## **Description des garanties reçues ou données**

### **Garantie reçue :**

Néant

### **Garantie donnée :**

Dans le cadre de la réalisation d'opérations sur instruments financiers dérivés de gré à gré, le Fonds peut recevoir ou octroyer des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie, ainsi que recevoir des cautions solidaires ou garanties à première demande.

Le niveau des garanties financières et la politique en matière de décote sont fixés selon la politique de risques définie par la société de gestion en fonction de la réglementation en vigueur. Cette politique de risques définit explicitement les typologies de sous-jacents autorisés.

À cet égard, toute garantie financière (collatéral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les États membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale,
- Elle est détenue auprès du dépositaire du placement collectif ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières,
- Elle respectera à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité (via des stress tests réguliers), d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, corrélation et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20 % de l'actif net, qui pourra aller jusqu'à 100 % de l'actif net pour les actifs reçus qui sont émis ou garantis par un État membre ou une de ses collectivités locale, ou un organisme international, auquel adhère un de ces États, ou un État tiers, à la condition qu'il y ait au moins 6 émissions différentes et qu'aucune de ces émissions ne représente plus de 30 % de l'actif.

Les garanties financières reçues ou octroyées pourront être constituées en espèces ou en titres.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'État de haute qualité et en OPC monétaires court terme.

Les risques associés aux réinvestissements des espèces dépendent du type d'actifs et/ou du type d'opérations et peuvent être des risques de contrepartie ou des risques de liquidité.

Les titres reçus en garantie ne pourront être vendus, réinvestis ou remis en garantie. Ces titres doivent être liquides et diversifiés, et doivent faire l'objet d'une évaluation à fréquence au moins quotidienne. Ils doivent être émis par des émetteurs de haute qualité, indépendants de la contrepartie ou de son groupe.

La société de gestion pourra appliquer des décotes aux titres reçus en garantie, en tenant compte des caractéristiques des actifs, notamment la qualité de crédit, la volatilité des prix des titres ainsi que le résultat des simulations de crises qui pourraient être réalisées.

**Informations complémentaires aux frais indirects**

Le FCP investira dans des OPC dont les frais de gestion (hors frais variables) sont compris entre 0 et 3 % TTC, et pour lesquels le FCP ne supportera aucune commission de souscription ou de rachat (hors commissions acquises à l'OPC cible). En présence d'OPC proposant plusieurs catégories de parts, le FCP sera investi dans les parts dont les frais de gestion seront les plus faibles si les conditions d'encours minimum sont remplies.

Basés sur les frais courants des fonds sous-jacents investis par CONSTELLATION.

## EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>9 898 118,66</b>	<b>8 634 267,32</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 535 010,41	3 404 846,59
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-814 598,82	-1 157 095,51
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	677 177,74	757 007,92
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-828 147,59	-898 492,42
Plus-values réalisées sur contrats financiers	125 158,99	44 772,53
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-69 370,06	-49 798,21
Frais de transaction	-41 229,32	-5 612,33
Différences de change	-38 778,98	166 208,17
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	593 048,96	-829 301,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>342 509,00</i>	<i>-250 539,96</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-250 539,96</i>	<i>-578 761,46</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	11 269,76	-1 219,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>10 050,19</i>	<i>-1 219,57</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 219,57</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-186 188,26	-167 464,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>12 861 471,49</b>	<b>9 898 118,66</b>

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE  
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Titres de créances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a l'achat		
<b>TOTAL Operations contractuelles a l'achat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
Cessions		
<b>TOTAL Cessions</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Operations contractuelles a la vente		
<b>TOTAL Operations contractuelles a la vente</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS BILAN</b>		
Opérations de couverture		
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Autres opérations		
Devise	1 380 545,88	10,73
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>1 380 545,88</b>	<b>10,73</b>

## VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	969 519,37	7,54	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	969 519,37	7,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	<b>Devise 1</b>	<b>%</b>	<b>Devise2</b>	<b>%</b>	<b>Devise 3</b>	<b>%</b>	<b>Autre(s)</b>	<b>%</b>
	<b>USD</b>	<b>USD</b>	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>			<b>devise(s)</b>	
<b>Actif</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	3 262 798,61	25,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	10 050,19	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	266 473,16	2,07	9,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	10 050,19	0,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	1 380 545,88	10,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	30/06/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

**VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

**INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE**

	ISIN	LIBELLE	30/06/2023
Actions			<b>0,00</b>
Obligations			<b>0,00</b>
TCN			<b>0,00</b>
OPC			<b>776 062,00</b>
	FR0010734376	AR.AC.S.IN.ES.B 3D	776 062,00
Contrats financiers			<b>0,00</b>
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>776 062,00</b>

**TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES**

<b>Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice</b>						
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>	<b>Crédits d'impôt totaux</b>	<b>Crédits d'impôt unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice</b>				
	<b>Date</b>	<b>Part</b>	<b>Montant total</b>	<b>Montant unitaire</b>
<b>Total acomptes</b>			<b>0</b>	<b>0</b>

<b>Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat</b>	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-211 116,26	-187 398,25
<b>Total</b>	<b>-211 116,26</b>	<b>-187 398,25</b>

	<b>30/06/2023</b>	<b>30/06/2022</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-196 902,70	-174 853,46
<b>Total</b>	<b>-196 902,70</b>	<b>-174 853,46</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/06/2023	30/06/2022
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 213,56	-12 544,79
<b>Total</b>	<b>-14 213,56</b>	<b>-12 544,79</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>		
<b>Montant global des crédits d'impôt</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-160 500,82	-39 919,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-160 500,82</b>	<b>-39 919,79</b>

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>CI PART CAPI C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-144 148,07	-36 083,58
<b>Total</b>	<b>-144 148,07</b>	<b>-36 083,58</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
<b>S1 PART CAPI S</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-16 352,75	-3 836,21
<b>Total</b>	<b>-16 352,75</b>	<b>-3 836,21</b>
<b>Information relative aux titres ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

**TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
28/06/2019	C1 PART CAPI C	1 023 404,95	8 434	121,34	0,00	0,00	0,00	-2,41
28/06/2019	S1 PART CAPI S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2020	C1 PART CAPI C	3 039 403,35	24 241	125,38	0,00	0,00	0,00	-8,17
30/06/2020	S1 PART CAPI S	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30/06/2021	C1 PART CAPI C	7 833 010,50	49 792	157,31	0,00	0,00	0,00	18,23
30/06/2021	S1 PART CAPI S	801 256,82	657,00	1 219,56	0,00	0,00	0,00	114,85
30/06/2022	C1 PART CAPI C	8 936 310,74	62 829	142,23	0,00	0,00	0,00	-3,35
30/06/2022	S1 PART CAPI S	961 807,92	867,00	1 109,35	0,00	0,00	0,00	-18,88
30/06/2023	C1 PART CAPI C	11 588 503,69	79 497,922	145,77	0,00	0,00	0,00	-4,29
30/06/2023	S1 PART CAPI S	1 272 967,80	1 113,00	1 143,72	0,00	0,00	0,00	-27,46

## SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
<b>C1 PART CAPI C</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	22 271,23100	3 254 261,29
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-5 602,30900	-814 598,82
Solde net des Souscriptions/Rachats	79 497,92200	2 439 662,47
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>79 497,92200</b>	

	En quantité	En montant
<b>S1 PART CAPI S</b>		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	246,00000	280 749,12
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	0,00000	0,00
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 113,00000	280 749,12
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	<b>1 113,00000</b>	

## COMMISSIONS

	<b>En montant</b>
<b>C1 PART CAPI C</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	<b>En montant</b>
<b>S1 PART CAPI S</b>	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

**FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC**

	<b>30/06/2023</b>
FR0011175199 C1 PART CAPI C	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,67
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	171 019,84
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	90,03
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

	<b>30/06/2023</b>
FR0013525888 S1 PART CAPI S	
<b>Pourcentage de frais de gestion fixes</b>	1,08
<b>Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)</b>	11 473,12
<b>Pourcentage de frais de gestion variables</b>	0,00
<b>Commissions de surperformance (frais variables)</b>	0,00
<b>Rétrocessions de frais de gestion</b>	0,00

## CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
Créances	SRD et règlements différés	245 538,00
<b>Total des créances</b>		<b>245 538,00</b>
Dettes	Frais de gestion	75 847,72
<b>Total des dettes</b>		<b>75 847,72</b>
<b>Total dettes et créances</b>		<b>169 690,28</b>

## VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

### INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
<b>PORTEFEUILLE</b>	<b>11 722 261,84</b>	<b>91,14</b>
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	11 722 261,84	91,14
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
<b>OPERATIONS CONTRACTUELLES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
<b>CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>245 538,00</b>	<b>1,91</b>
<b>OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)</b>	<b>-75 847,72</b>	<b>-0,59</b>
<b>CONTRATS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
<b>BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS</b>	<b>969 519,37</b>	<b>7,54</b>
DISPONIBILITES	969 519,37	7,54
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
<b>ACTIF NET</b>	<b>12 861 471,49</b>	<b>100,00</b>

**PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
<b>TOTAL Titres d'OPC</b>			<b>11 722 261,84</b>	<b>91,14</b>
<b>TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE</b>			<b>11 722 261,84</b>	<b>91,14</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 174 492,80</b>	<b>16,91</b>
FR000009987 UNION + (IC)	EUR	1	191 312,01	1,49
FR0007052782 LYX.CAC 40 DR UCITS ETF D.SI.	EUR	5 500	410 080,00	3,19
FR0010734376 ARC AC.SI.ESG B EU/US FCP3DEC	EUR	1 400	776 062,00	6,03
FR0013302965 SANSSO SHORT DURATION I FCP3DEC	EUR	775	777 263,00	6,05
FR0013535606 H2O MULTIEQU.SP IC FCP 4DEC	EUR	3	19 775,79	0,15
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>1 382 274,83</b>	<b>10,75</b>
IE00BF13WR34 BNY EQTY EUR-G-AC	EUR	400 000	602 680,00	4,69
IE00BQQPF84 VA GLD MIN USD-A-AC	USD	26 000	779 594,83	6,06
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>8 165 494,21</b>	<b>63,48</b>
LU0607980959 NORDEA I GLOB.STABLE EQ.BI C.	USD	40 000	1 354 598,95	10,52
LU0908501215 LYX.CO.EUR.ST.50(DR)U.C-EUR C.	EUR	4 350	1 027 905,00	7,99
LU1047850778 TECHNOLOGY CLASS A PART I 4D	EUR	2 392,1395	1 153 488,23	8,97
LU1163030197 FOR O VINC V AC	USD	31 000	601 585,85	4,68
LU1366712351 DI ARCHER MID-CAP E.I.C.EUR 4D	EUR	6 000	1 229 100,00	9,56
LU1670722674 M A G L.G.F.R.H.Y.EUR C H A.3D	EUR	78 000	862 867,20	6,71

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU1694789378 DNCA INVEST ALPHA BONDS I4DEC	EUR	3 000	361 800,00	2,81
LU1733284431 PICTET-PREM BRD HIC USD C.	USD	1 300	527 018,98	4,10
LU1819479939 ECHI.Q.FD ECHI ARTI IN K EUR.3D	EUR	7 000	1 047 130,00	8,14
<b>TOTAL Contrats financiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Contrats financiers avec appel de marge</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>-10 050,19</b>	<b>-0,08</b>
MARF.USD Appels marge futures	USD	-10 963,75	-10 050,19	-0,08
<b>TOTAL AUTRES PAYS</b>			<b>10 050,19</b>	<b>0,08</b>
ECXXU3F00002 EURUSD-CME 0923	USD	11	10 050,19	0,08